

## Politique à l'égard des dons de bienfaisance

*Document 218165*

### **Contexte et objet**

La présente politique précise les dons de bienfaisance admissibles de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

### **Portée**

S.O.

### **Énoncé de politique**

Ne sont admissibles comme dons de bienfaisance de l'ICA que les dons versés à la Fondation actuarielle du Canada (FAC).

### **Exemptions**

S.O.

### **Signalement aux échelons supérieurs/gestion des cas de non-conformité à la présente politique**

S.O.

### **Définitions et abréviations**

S.O.

### **Documents connexes**

S.O.

### **Références**

S.O.

<b>Suivi, évaluation et révision</b>	
Date d'approbation	Le 19 septembre 2018
Date d'entrée en vigueur	Le 19 septembre 2018
Autorité d'approbation	Conseil d'administration
Responsable de la révision	Commission sur les ressources humaines, la finance, la vérification et le risque
Révision précédente et dates de révision	Le 26 novembre 2015
Cycle de révision	Tous les cinq ans
Date de la prochaine révision	2023

<b>Procédures</b>
-------------------

S.O.
------